



# AVIS DE COURSE

---

## LA REGATE DES TITANS

16 Septembre 2017

La régates des partenaires économiques

### Organisation

L'International Yacht Club de Hyères organise la REGATE DES TITANS qui se déroulera en rade de Hyères le **Samedi 16 Septembre 2017** au départ du Port St Pierre.  
L'I.Y.C.H. étant l'autorité organisatrice de la régates.

### 1. Règles applicables

- Cette épreuve est régie par les règles suivantes :
- Les Règles de Course à la Voile (RCV) de l'ISAF 2017 /2020
  - Les règlements de la jauge handicap Osiris Habitable 2017 (HN)
  - Les prescriptions fédérales de la F.F. Voile
  - Les instructions de courses de la régates

### 2. Publicité

L'organisation pourra fournir à chaque bateau :

- Un autocollant à coller sur chaque bord à 30 cm maximum de l'étrave et à 10 cm du pont.
  - Un (ou plusieurs) pavillon(s) qui devra (ont) être arboré(s) à mi-guindant, à compter de la confirmation d'inscription, avant l'entrée dans le port à la limite des 300m, durant la présence à quai et ce jusqu'à la sortie du port (limite des 300m) pour se rendre sur la zone de régates.
  - Un cagnard notifiant le nom de l'organisme participant pourra être fixé dans les filières arrière et de chaque côté du bateau (dimensions maximales : 2,00m x 0,50m).
- Pour tous renseignements complémentaires, contacter le IYCH.

### 3. Admissibilité et formalités d'inscription

3.1 Admissibilité : La participation est ouverte à tous les monotypes et bateaux jaugés au système à handicap Osiris Habitable (HN) de taille minimum de 27 pieds, ayant à bord le matériel de sécurité conforme à la navigation côtière (moins de 6 miles) et les cartes SHOM de la rade d'Hyères n° 7407 et 7282.

**Les bateaux n'ayant pas de certificat de jauge seront classés en « classement bis »**

Toutes les personnes participant à cette régates devront être titulaires de la licence FFV (annuelle compétition ou journalière) et d'un certificat médical n'indiquant aucune contre indication à la pratique de la voile en compétition. Un jaugeur OSIRIS Habitable sera présent le Vendredi 15 Septembre après-midi pour certifier les bateaux n'ayant pas de document de jauge.

Les concurrents pourront s'inscrire :

- soit en classe « Régates » : tout type de voile et spinnakers autorisés,
- soit en classe « Croiseur » : les spinnakers sont interdits.

Chaque bateau participant représentera un organisme, une association ou une entreprise.

3.2 Formalités d'inscription : Les demandes d'inscription devront être adressées par courrier ou mail à :  
I.Y.C.H. - International Yacht Club de Hyères - Centre du nautisme avenue du Docteur Robin- 83 400 HYERES Port

ou mail : contact AT iych.fr

- Elles devront impérativement être accompagnées des règlements avant le 06 Sept. 2017 (cf. parag. 5)
- Les concurrents indiqueront s'ils désirent participer en « Régates » ou « Croiseur »
- Les concurrents devront présenter au moment de la confirmation de leur inscription, les licences compétition de la FFV valides de leurs équipiers attestant de la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou une licence club FFV mention « ADHESION » ou « PRATIQUE » accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la voile en compétition datant de moins d'un an .
- Des licences journalières pourront être délivrées sur place (un certificat médical autorisant la pratique de la voile en compétition est obligatoire)
- Les bateaux devront présenter la liste d'équipage ainsi qu'une copie du certificat de jauge OSIRIS habitable

- Les concurrents étrangers devront présenter d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'euros ou d'une licence FFV, ainsi qu'un certificat médical autorisant la pratique de la voile en compétition

Le lieu pour les confirmations d'inscriptions sera défini par affichage sur le tableau officiel situé sur les vitres du IYCH à compter du vendredi 15 Septembre 12h00.

#### 4. Droits d'inscription

- Les droits d'inscription sont fixés à **180 € par bateau**. Ils doivent faire l'objet d'un règlement établi au nom de l'International Yacht Club de Hyères.

- En outre, chaque organisme/bateau participant apportera un lot représentatif de son activité, qui sera offert par tirage au sort lors de la soirée des équipages.

- La participation au dîner des équipages du Samedi soir est de 40 € par personne, et doit faire l'objet d'un règlement séparé (établi au nom de l'International Yacht Club de Hyères)

#### 5. Instructions de course

Les Instructions de Course seront remises aux concurrents à l'issue de la validation des inscriptions le Vendredi 15 Septembre 2017.

#### 6. Parcours

Différents parcours côtiers seront proposés. Un départ commun pourra être donné.

- Classe "régate" : un parcours d'environ 29 miles

- Classe "croiseur" : un parcours d'environ 20 miles

#### 7. Programme

##### Vendredi 15 Septembre 2017

17h00/20h00 : Confirmation des inscriptions  
20h00 : Apéritif de bienvenue

##### Samedi 16 Septembre 2017

- Pour tous à compter de 08h00 : Petit-déjeuner sur le port  
09h00 : Briefing skipper  
09h30 : Départ sur l'eau  
10h30 : Premier signal d'avertissement pour la classe « Régate » et "Croiseur"
- Arrivée devant le port de Hyères : Ligne d'arrivée fermée à 18h00  
19h : Remise des prix suivi d'un apéritif  
puis Soirée des équipages

#### 8. Classements

Deux classements seront établis : « Régate » et « Croiseur »

La formule de calcul du temps compensé sera temps sur temps.

Le mode de classement utilisé sera le Système de Points à Minima, conformément à l'annexe A4 des RCV.

L'épreuve sera validée à partir de 1 course courue, validée.

#### 9. Places de port

Le IYCH prend à sa charge les places de port des nuits du Vendredi 15 et Samedi 16 Septembre.

#### 10. Responsabilité des concurrents

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur entière responsabilité.

La décision de participer à une course ou de rester en course, relève de leur propre responsabilité (règle 4 des RCV, décision de courir).

L'autorité organisatrice du IYCH n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après.

#### 11. Contacts

International Yacht Club de Hyères (I.Y.C.H.) - Centre du nautisme Avenue du docteur Robin - 83 400 HYERES Port

Tél. 04 94 57 00 07 ou E-mail : [contac@iych.fr](mailto:contac@iych.fr) - Web site : [www.iych.fr](http://www.iych.fr)

Sonia : 06 67 60 72 11 === jean paul 06 82 78 11 30

#### 12 . ANNULATION

L'organisateur et le Président du comité de course sont seuls décisionnaires pour donner le départ de la régata ou décider de son annulation en fonction de la météo du jour annoncée .En cas d'annulation il ne sera pas procédé à un remboursement des droits d'inscription ou de la participation des sponsors ou mécènes, les frais de la manifestation étant déjà engagés.